



Envoyé en préfecture le 29/09/2021  
Reçu en préfecture le 29/09/2021  
Affiché le 29/09/2021  
ID : 063-200071199-20210927-CCPL\_2021\_143-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	37 dont 2 pouvoirs

Date de convocation : 20 septembre 2021  
Date d'affichage : 20 septembre 2021

### SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept du mois de septembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle du Trieur à Bas-et-Lezat.

#### Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Denis BEAUVAIS, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Nicole PEREZ, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Dominique TIXIER, Guy TIXIER.

#### Absents ayant donné un pouvoir :

Brigitte BILLEBAUD a donné pouvoir à Marc CARRIAS  
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à André DEMAY

#### Absents représentés :

#### Absents :

Pierre LYAN, Roland GENESTIER

Secrétaire de séance : Claude DENIER

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2021-143 : MOBILITE - AIDE A L'ACQUISITION DE VELOS

Rapporteur : Luc CHAPUT

La mise en place d'une aide financière à l'acquisition de vélos participe pleinement aux objectifs du territoire en termes de diversification des modes de déplacements et de lutte contre les émissions de GES liées aux transports (soit 29 % des émissions du territoire). Les élus de la commission transition écologique ont donné un avis favorable aux éléments suivants.

**Propositions de conditions d'octroi de l'aide attribuée par Plaine Limagne :**

- demande effectuée par un majeur ou le représentant légal du demandeur mineur de plus de 14 ans ;
- une aide par an, par foyer fiscal et par adresse postale ;
- aide destinée uniquement aux plus de 14 ans ;
- véhicule acheté auprès d'un professionnel ;
- subvention versée sur facture ;
- pas de condition de ressource ;
- engagement sur l'honneur à ne pas vendre le véhicule acquis grâce à la subvention dans les trois ans suivant son octroi
- kit d'électrification acquis et installés par un professionnel

**Propositions de montants d'aides à attribuer :**

Véhicule	VAE neuf Vélo cargo neuf	VAE d'occasion Vélo cargo d'occasion	Vélo classique neuf à cadre fixe ou pliant	Kit d'électrification homologué et installation par un professionnel
Montant	200 €	150 €	100 €	150 €

**Budget prévisionnel :**

Le budget prévisionnel de cette aide est estimé à 10 000 euros. Il sera défini et affecté au budget en 2022. La mise en place de cette aide débutera en janvier 2022.

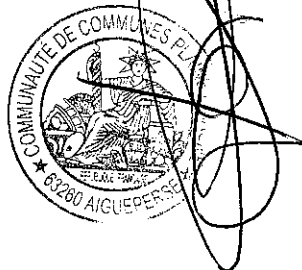
La mise en place de cette aide est conditionnée à la signature d'une convention de délégation avec la région dans le cadre de la compétence mobilité.

→ **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :**

- d'approuver le règlement relatif à l'aide à l'acquisition des vélos destinée aux particuliers ;
- d'autoriser le président à signer ledit règlement ;
- d'autoriser le président à signer la convention de délégation relative à la mise en place de cette aide avec la région ;
- de donner délégation au président pour l'attribution des aides indiquées ;
- et d'autoriser le président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en place de cette aide.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.  
Au Registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire  
A Aigueperse, le 29/09/2021  
Le président,



Le président,

Claude RAYNAUD

